



Partage suspect par notaire louche

Par **maowlo**, le **10/10/2011 à 16:06**

Bonjour,

J'ai besoin d'un avis objectif, donc neutre, me permettant de comparer le partage qui m'est proposé après passage devant le TGI & cour d'appel, puisque le notaire mandaté a refusé de respecter les volontés testimoniales, dévalué les biens concernés & la décision du TGI.

Il y a 2 enfants d'un premier mariage, et une union réduite aux acquêts.

Voici la liste des biens et leurs destinations choisies par le défunt :

- Actif de la communauté : 16 864.22
- Passif de la communauté : 12253.75
- Assurance vie réintégrée par TGI : 76224
- Pour régler ses dettes
- Foncier 1 fixé par TGI : 64028.50 - 1/3 chacun + usufruit 22867, fixé par TGI, au conjoint
- Foncier 2 : 13339 - au conjoint
- Foncier 3 : 57930 - 1/2 par enfant
- Passif de la succession (frais funéraires + prêt défunt non couvert) : 41241.70

Je souhaiterais savoir quels sont les droits de chacun, comment calculer & imputer les réductions de legs.

Sachant qu'au final :

- Le conjoint se voit attribuer : a à e
- Enfant 1 : se sépare de tout
- Enfant 2 : f

Vous remerciant de votre aide,